

## JUIN 2010 : -0,1% POUR LES DEPENSES DE SOINS DE VILLE

### REPÈRES

✚ Pour le suivi de la conjoncture, l'analyse porte sur les dépenses du régime agricole entrant dans le champ de l'Ondam : l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Il correspond à l'ensemble des dépenses de soins de santé liés à la maladie, à la maternité et aux accidents du travail, en dehors notamment des indemnités journalières maternités et des rentes accidents du travail.

✚ L'Ondam présente des montants remboursés décomposés en plusieurs agrégats dont les soins de ville et les versements aux établissements. Les dépenses liées aux établissements ne peuvent être suivies de manière très détaillée car une grande partie des dépenses fait l'objet d'enveloppes annuelles. Le suivi ne porte donc ici que sur les **soins de ville** qui regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les remboursements de produits de santé et les indemnités journalières.

✚ La participation forfaitaire, mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2005, correspond au 1 € non pris en charge par l'assurance maladie pour chaque acte ou consultation d'un médecin, examen de radiologie, analyse de biologie. Ce forfait est limité à 4 € par jour et par patient pour un même professionnel de santé, avec un plafond annuel de 50 € par assuré ou ayant droit âgé de 18 ans ou plus.

✚ Le parcours de soins coordonnés est en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Il consiste à passer par un médecin traitant pour permettre de mieux coordonner les soins. Ainsi, **des majorations de coordination** sont versées aux médecins correspondants quand le patient entre dans le parcours de soins. Le médecin traitant conventionné bénéficie d'une rémunération, appelée « **Rémunération médecin traitant** » pour ses patients atteints d'une Affection de longue durée (ALD). Il reçoit 40 € à chaque date anniversaire de la mise en ALD. Les versements

#### ● Remboursements des soins de ville : -0,1% en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses de soins de ville du régime agricole - comptabilisées sur une année complète mobile corrigée des effets des jours ouvrés (taux dit ACM-CJO) - baissent de -0,1% par rapport aux douze mois précédents. Cette évolution résulte d'une baisse de 1,1% des dépenses des non salariés et d'une hausse de 1,5% des dépenses des salariés.

La prise en compte des jours ouvrés sur les deux périodes de douze mois comparées induit une correction à la baisse de l'évolution des dépenses de 1,2 point par rapport à l'évolution constatée sur les données brutes, alors que cette correction était de 0,8 point le mois dernier. En données brutes, l'évolution des dépenses de soins de ville reste sur la même tendance : +1,1% sur la période observée contre +1,2% le mois dernier. Celles des non salariés agricoles évoluent de +0,1% et la croissance de ce même poste pour les salariés agricoles est de 2,7%.

Hormis les IJ salariés et les produits de la LPP (respectivement +0,3 point et +0,4 point par rapport au mois dernier), tous les autres postes des soins de ville enregistrent des évolutions d'une amplitude moins forte que le mois précédent.

#### ● Remboursements des honoraires privés : -1,8% en données corrigées des jours ouvrés

Les dépenses liées au remboursement des honoraires privés (honoraires médicaux et dentaires) diminuent de 1,8%. Leur évolution contribue pour -0,4 point à la croissance des dépenses de soins de ville.

Les honoraires médicaux quant à eux diminuent également de 1,8% (-2,7% pour les non salariés agricoles contre -0,3% pour les salariés agricoles). En dehors des consultations de spécialistes qui gardent la même évolution et des visites avec ticket modérateur (+0,1 point par rapport au mois précédent), les autres principaux postes qui composent les honoraires médicaux sont en recul par rapport au mois dernier.

Au cours de la période considérée, les versements effectués au titre de la rémunération du médecin traitant pour des patients en ALD (Affection de Longue Durée) s'élèvent à 27,2 millions d'euros (soit 7,1% des honoraires des médecins généralistes). Toutes formes confondues, 31,7 millions d'euros de rémunération complémentaire ont été versés sur les douze derniers mois aux médecins.

Au total, 46,1% des remboursements d'honoraires médicaux sont liés à l'activité des médecins généralistes et 53,9% à celle des médecins spécialistes (respectivement 46,8% et 53,2% à la fin du même mois de l'année précédente).

Les honoraires dentaires diminuent de 2,0% en relation avec une variation de même grandeur du nombre de coefficients dentaires présentés au remboursement. Ils contribuent pour -0,1 point à l'évolution des soins de ville.

#### ● Remboursements des produits de santé : -2,3% en données corrigées des jours ouvrés

Les remboursements de produits de santé (pharmacie et LPP) diminuent de 2,3% en données corrigées des jours ouvrés : -3,6% pour les non salariés agricoles et +0,1% pour les salariés agricoles. En données brutes, la tendance est identique mais d'une amplitude nettement moins forte (-1,2%). Ils contribuent pour 1 point à la croissance des dépenses de soins de ville.

aux médecins sont réalisés une fois par trimestre.

✚ A compter du 1<sup>er</sup> février 2009, la **valeur du ticket modérateur pour les soins hors parcours** a été fixée à 40 % jusqu'à concurrence d'un plafond de 5 euros pour tous les actes réalisés en dehors du parcours de soins

✚ La **Classification commune des actes médicaux (CCAM)** a été mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2005 pour remplacer les anciennes codifications des actes ambulatoires et hospitaliers (lettres clés) afin de n'avoir qu'une seule classification pour tous les actes médicaux et un codage plus précis avec un niveau de détail optimal.

✚ Les **franchises médicales** s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Elles correspondent à 0,50 € par boîte de médicaments et acte paramédical et à 2 € par transport sanitaire. Elles sont limitées à 2 € par jour pour les actes des auxiliaires médicaux, à 4 € par jour pour les transports et à 50 € par an.

**Sigles :**

**ACM** : Année Complète Mobile

**CJO** : Correction des Jours Ouvrés

**LPP** : Liste des produits et des prestations remboursés par l'Assurance Maladie

**EHPAD** : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**AT** : Accidents du Travail

**NGAP** : Nomenclature Générale des Actes Professionnels

Les remboursements de dépenses de pharmacie diminuent de 2,1%, évolution en baisse par rapport au mois dernier aussi bien pour les non salariés agricoles que les salariés agricoles.

Les remboursements de produits de la LPP baissent de 3,3%, contrepartie de la modification réglementaire sur l'inclusion des dispositifs médicaux dans le forfait des EHPAD en août 2008. Ils contribuent pour -0,3 point à l'évolution des dépenses de soins de ville. Bien que l'évolution de ce poste reste encore peu élevée alors que les années antérieures présentaient des croissances supérieures à 6,5%, il est en redressement (+0,4 point par rapport au mois dernier) depuis quelques mois.

● **Croissance des prescriptions hors produits de santé : +3,4% en données corrigées des jours ouvrés**

Les remboursements de prescriptions hors produits de santé (auxiliaires médicaux, biologie, transports, etc...) augmentent de 3,4% en données corrigées des jours ouvrés. Ils contribuent à hauteur de 0,9 point à la croissance des dépenses de soins de ville. Cette évolution est identique pour les non-salariés et les salariés agricoles (+3,4%).

Une fois les franchises prises en compte pour un montant de 8,8 millions d'euro, les remboursements d'actes d'auxiliaires médicaux, y compris les frais de déplacement, évoluent au rythme de +4,4% et contribuent pour 0,8 point à la croissance des soins de ville. Au sein de ce poste, ce sont les dépenses en actes infirmiers de soins (AIS) qui évoluent le plus rapidement avec un taux de +7,0%. Dans un contexte de baisse de l'activité clinique des médecins mesurée par le nombre de C et V, le nombre de coefficients d'auxiliaires médicaux présentés au remboursement progresse (+1,0%). Toutefois, l'évolution du nombre de coefficients d'auxiliaires médicaux est sur une tendance à la baisse depuis quelques mois.

En tenant compte de l'économie réalisée au titre des participations forfaitaires sur les actes de biologie de 15 millions d'euros, les remboursements d'actes de biologie diminuent de 0,1% pour une activité des laboratoires également en baisse (-1,1% en nombre de coefficients). Plus précisément, l'activité au sein des laboratoires évolue de -1,7% pour les non salariés agricoles et reste stable pour les salariés agricoles.

Les remboursements de frais de transports progressent de 3,4%, avec des transports en véhicules non sanitaires évoluant au rythme de +5,8% contre +1,9% pour les transports sanitaires proprement dits. Par rapport au mois dernier, ce poste est en baisse de 0,1 point, recul observé uniquement pour les transports sanitaires (-0,4 point contre +0,4 point pour les autres transports).

● **Montants d'indemnités journalières des salariés agricoles : + 5,7%**

Le montant des indemnités journalières (IJ) des salariés agricoles progresse de 5,7% à fin juin, l'évolution en tendance se redressant par rapport au mois dernier aussi bien pour les IJ maladie que AT. Cette évolution est imputable à une hausse du nombre d'IJ de +3,4% contre +3,1% le mois dernier.

**Les soins de ville du régime agricole à fin juin 2010**

JUIN 2010 Champ ONDAM	Montants cumulés des 12 derniers mois à fin juin 2010 (en milliers d'euros)	Evolution en année complète mobile (taux brut)	Evolution en année complète mobile (taux CJO)
Honoraires dentaires et médicaux	1 064 811	-0,6%	-1,8%
Produits de santé (1)	1 835 761	-1,2%	-2,3%
<i>dont pharmacie</i>	1 472 043	-0,9%	-2,1%
<i>dont produits de la LPP</i>	363 718	-2,1%	-3,3%
Prescriptions hors produits de santé (2)	1 308 571	4,6%	3,4%
<i>dont auxiliaires médicaux (yc frais de déplacement)</i>	827 887	5,6%	4,4%
<i>dont biologie</i>	199 102	1,1%	-0,1%
<i>dont frais de transports</i>	270 534	4,6%	3,4%
<i>dont autres prestations</i>	11 048	-2,8%	-3,9%
<b>Total soins de santé</b>	<b>4 209 145</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,5%</b>
Indemnités journalières (3)	386 369	5,7%	5,7%
<i>dont indemnités journalières salariés agricoles</i>	345 837	5,7%	5,7%
<b>TOTAL Soins de ville</b>	<b>4 595 513</b>	<b>1,1%</b>	<b>-0,1%</b>

Source : MSA

(1) produits de santé = médicaments + produits de la LPP // (2) prescriptions hors produits de santé = auxiliaires médicaux + laboratoires + transports + autres

(3) y compris les IJ au titre des accidents du travail des exploitants agricoles. Ces derniers ne bénéficient pas d'IJ au titre de la maladie mais uniquement au titre des accidents du travail.

(\*) Les douze derniers mois à fin juin 2010 comptent trois jours ouvrés de plus que les douze derniers mois à fin juin 2009.

$$\text{Taux en année complète mobile à fin juin 2010} = \left[ \frac{\text{Montants cumulés du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010}}{\text{Montants cumulés du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009}} - 1 \right] * 100$$